



Journal des adhérents de l'association
« Citoyens dans les Quartiers de Céret »

Le Grain de Sel

N° 27 - AVRIL 2010

Éditorial

La saison de l'été est déjà bien entamée. Cette période de l'année est pour beaucoup associée aux vacances, au soleil, aux voyages, ou tout simplement au besoin de souffler.

Ceux qui sont concernés plus particulièrement par des soucis professionnels, financiers ou plus globalement par la pauvreté ou la précarité (et ils sont de plus en plus nombreux !), ont bien besoin de se ressourcer.

Mais attention, notre baisse de vigilance en cette saison a souvent été utilisée malhonnêtement par le passé pour faire voter des lois ou des réformes impopulaires qu'une majorité de citoyens refuseraient si on les consultait. Or l'implication directe des citoyens est très peu utilisée dans notre pays, à tous les niveaux, de la commune à l'Etat. La démocratie participative directe est sans doute plus facile à mettre en oeuvre dans une collectivité de petite taille que dans une grosse. Pour ces dernières elle devient alors indirecte, par l'intermédiaire de délégués.

En matière politique, la parole n'est donnée aux citoyens que pour les élections du conseil municipal, du conseil général, du conseil régional, des députés, du président de la république et des députés européens. Pour tous les autres organismes, comme le sénat, les syndicats et les communautés de communes, le citoyen est représenté par des délégués. Il ne se retrouve plus dans les diverses compétences déléguées. Même le Président de la République s'y perd. Il parle de « mille feuilles administratif » et voudrait le réduire.....peut-être pour mieux le contrôler !

On peut comprendre qu'il faille simplifier pour rationaliser. Par exemple une

SOMMAIRE

Editorial	Le Dossier du trimestre : urbanisation en toute transparence
Chronique historique : la Peste à Céret	Ca va mieux en le disant !
Vie de l'association :	- Xipots
- Citoyens lance les « ateliers du PLU »	- Le Billet de la Josée.....
- Cahiers de doléances : où en est-on ?	Coup de crayon sur l'actualité
- Compte-rendu de l'AG Pays	Site internet :
Pyrénées Méditerranée.....	http://citoyensdeceret.asso-web.com

commune peut, pour un même objectif, demander une subvention à la fois au Département, à la Région, à l'Etat et à l'Europe. Tout cela a un coût en temps, en argent et en énergie !

En fait, cette complexité administrative profite à ceux qui sont les plus armés pour affronter la vie, aux plus malins ou aux plus aisés qui peuvent s'appuyer sur des conseillers en tous genres.

La consultation indirecte des citoyens par l'intermédiaire de délégués ou de négociateurs n'est souvent qu'un simulacre de participation positive. Tout est prévu par avance: les seuils, les limites, la méthode, le calendrier....En pratique, le citoyen n'est pas impliqué dans les prises de décisions. En ce qui concerne l'Etat, la réforme des retraites en est un triste exemple.

Subir les événements entre deux élections n'est pas une fatalité. Chacun peut donner son avis, faire des propositions, garder du lien social au sein d'associations, comme la nôtre, qui mettent en application la démocratie participative.

Nous espérons tous des lendemains meilleurs, alors profitez bien de l'été présent pour préparer ces lendemains.

Gilles VALENTIN

CHRONIQUE HISTORIQUE

La Peste à Céret

Au XIV^{ème} siècle nos aïeux ont eu la tentation de penser qu'ils étaient maudits lorsqu'ils se sont vu subir des hivers rigoureux, des chaleurs excessives, des invasions d'insectes, de sauterelles, des tremblements de terre, des guerres amenant la famine et la maladie. Et par-dessus tout, un autre mal vint s'y ajouter : la Peste noire, cette « mort dense », qui vint du fond de l'Asie, de la Chine, dit-on, où il mourut 13 millions de personnes ! Après avoir parcouru l'Asie Mineure, l'Arabie, l'Afrique, l'Egypte, elle passa en Grèce, en Italie, en Sicile, en France, puis en Espagne, en Angleterre, en Norvège etc... Les pays les plus éprouvés perdirent plus du tiers de leurs habitants, l'Europe 24 millions, le quart de sa population probable et l'Asie plausiblement bien davantage. Comme quoi, lorsque l'on parle de grippe mondiale en notre siècle...

Elle arrive chez nous !

A Perpignan, c'est le 17 juillet 1631 qu'une épidémie de peste fut déclarée. La maladie se répandit dans les environs mais le Vallespir ne fut pas touché. Cependant, le mal était latent et les vallespiriens se mobilisèrent en 1649 lorsqu'ils apprirent « que de nombreuses troupes d'infanterie et de cavalerie, venant de France, devaient entrer en Catalogne en passant par Céret et le Vallespir ». Ils obtinrent que les fameuses troupes restent stationnées en deçà du Pont de Céret et même du « Pont d'en Ceris » (rond-point de Banyoles). Il paraîtrait que les cérétans ne craignaient pas seulement les troupes à cause de la peste... Mais il est vrai que ces militaires traversaient de nombreuses contrées touchées par les épidémies.

Les consuls commencèrent à prendre des mesures. Des postes furent placés autour de la cité afin de surveiller tous ceux qui voudraient y entrer. Mais bien qu'affolés à l'idée que la peste put franchir les murs de la ville, les habitants devaient bien vivre et si des parents ou des amis parvenaient à entrer dans la cité, ils leur donnaient l'hospitalité.

Les choses se précipitèrent en janvier 1651 lorsque l'on apprit que l'épidémie arrivait à La Junquera. « Pour apaiser la colère divine, les cérétans



firent des processions ; ils demandaient à Dieu de préserver leur ville des horreurs de la guerre et de la contagion ». Mais les prières et les processions furent sans effet. « Le 20 août 1651, deux cas de « morbo » bien caractérisés étaient constatés à Maureillas. La peste était aux portes de Céret ».

Pendant un certain temps la maladie en resta là. Ce qui n'empêcha pas l'angoisse de se propager. Les fermiers pensaient à se réfugier ailleurs avec leurs animaux, des propriétaires se réservaient le droit de résilier leur bail...

On prend des mesures générales

Comment reconnaître le mal ? « La contagion se reconnaît à la fièvre ardente qu'elle occasionne et qui donne au malade une frénésie insurmontable. Certains peuvent l'endurer dans leurs maisons ; d'autres se jettent par les fenêtres ; d'autres enfin sortent de chez eux et vont par les rues dans n'importe quelle tenue. Comme dans l'état où ils se trouvent leur force est considérable, il n'est personne qui les puisse tenir. Le malade étant incapable de se maîtriser, il court, désespéré et divagant, jusqu'à ce que, misérablement, il expire... ».

Le 1er juillet 1651, « le consul Joan Costa avouait les difficultés auxquelles il se heurtait pour réunir les membres du Conseil Général de la communauté dont la plupart avaient fui devant le danger ». Les apothicaires manquaient de médicaments et il fut décidé qu'ils « seraient pourvus des remèdes nécessaires, immédiatement et aux frais de la communauté ». On se servait à l'époque, d'un médicament appelé la **grande thériaque** (sorte de composition médicale). On le posait en emplâtre sur les tumeurs et les abcès formés surtout à l'aine et sur les cuisses. On utilisait également du vin de genièvre, dont la consommation fut très importante durant toute l'épidémie, et des plantes aromatiques cueillies dans les garrigues. Enfin, on décida de réquisitionner l'ermitage de St Ferréol afin d'y stocker les provisions au cas où l'épidémie se déclarerait en ville. Un agent que l'on appela « lo morber » fut chargé de vérifier les certificats sanitaires « dont les étrangers devaient être nantis s'ils voulaient seulement pénétrer dans une certaine zone permise autour de Céret ».

Malgré toutes ces précautions, le 13 août 1652, on dut expulser un certain Romeu Del Prador qui s'était subrepticement installé avec femme et enfants chez son gendre Joseph Mas « dont la maison se trouvait sur le chemin de la montagne ». Las, la femme de Joseph Mas mourut de la peste le lendemain de l'expulsion de la famille Romeu. Il dut aller s'enfermer dans une maison de planches, sur la rive gauche du Tech où la municipalité envoyait toutes les personnes suspectes de contagion.

Du 20 au 27 août, quatre décès se produisirent coup sur coup dans le quartier du Château. Certains cérétans commencèrent à abandonner la ville. Deux boulangers sur trois partirent ainsi que les deux fermiers de la gabelle, exposant les habitants à manquer de pain et de sel. Le consul Joan Costa réagit très vite. On obligea deux hommes à pétrir du pain aux frais des deux boulangers déserteurs et on mit sous séquestre les immeubles des **gavellers** (fermiers des greniers à sel). De même, on construisit une **morberia** afin de soigner les habitants suspects d'infection. Francisco Llanso et Joseph Companyo furent désignés pour fournir cet endroit en nourriture et médicaments. Ceux qui étaient contaminés en soignant « les pestiférés » ou en leur portant secours furent indemnisés.

Un centre ville peu sanitaire

Mais, si les précautions avaient bien été prises à l'extérieur afin d'éviter le plus possible que la maladie n'entre à Céret, il faut bien reconnaître qu'à l'intérieur des murs de la ville, on ne souciait pas trop des mesures d'hygiène. Lorsque la peste fit son apparition, la ville était sale, les rues mal entretenues, emplies de fumier, peuplées de poules et de canards, parcourues par des troupeaux de porc. Les maisons étaient insalubres la plupart du temps, une écurie ou une étable étant installée au rez-de-chaussée. Lorsque l'on s'avisait de nettoyer la ville, l'épidémie s'était déjà largement installée.

Pour obtenir une discipline de tous les habitants, les consuls décidèrent de faire nommer un responsable, un **balle de morbo**. Il n'était pas facile de trouver l'homme compétent et, après quelques déboires, on attribua le poste à Anthoni Albitra moyennant une rétribution mensuelle de cent livres en monnaie de Perpignan. Il commença par interdire les inhumations dans le cimetière. En effet, celui-ci était attenant à l'église, donc au centre de la cité et devenait un véritable foyer d'infection. On chercha donc un autre terrain, plus en dehors pour y enterrer toutes les personnes décédées, de la peste ou non. Un grand jardin près du Couvent des Carmes fut réquisitionné, au grand dam de son propriétaire, Pere

Figuères, consul de premier rang. Une deuxième décision fut d'interdire aux personnes ayant eu un malade dans leur famille de sortir de chez elles jusqu'à nouvel ordre et de fermer portes et fenêtres. Seuls, les médecins et les employés communaux chargés de leur apporter nourriture ou de venir désinfecter leur maison étaient admis à communiquer avec eux.

Les religieux **del Carme** installèrent chez eux une sorte d'infirmierie, uniquement destinée aux personnes en danger de mort mais faute de place et de moyens, cet endroit ne put fonctionner que très peu de temps.

Hommes et femmes en période de crise

Comme en de semblables circonstances dramatiques, on put voir agir des hommes remarquables comme de fieffés coquins. Un des hommes admirables fut le chirurgien Isidro Baixa. Son domicile avait des ouvertures entièrement fermées et sa porte était marquée d'une croix. Il n'avait de contact qu'avec ses malades et ne pouvait absolument pas rencontrer de personnes bien portantes (qui n'avaient d'ailleurs aucune envie de frayer avec lui !).

Un autre médecin, le docteur Puy-Robi, devint suspect de contagion. « Les consuls lui firent donner ordre de se tenir enfermé chez lui jusqu'à **la nouvelle lune** ». Comme cette profession était son seul gagne-pain et qu'il secourait les pauvres sur ses deniers, on lui fit attribuer une somme de cent livres en compensation. La peur provoquait des mesures irraisonnées : priver la ville d'un des rares médecins en était une. Abandonner les morts et les laisser se décomposer dans les maisons ou dans la rue, en était une autre.

Une femme, nommée **Na Perota**, se dévoua pour enterrer les cadavres. Elle avait déjà assisté les médecins et aidé à désinfecter les habitations. En remerciement, la municipalité décida de lui octroyer une demi-charge de blé et une somme de cent livres le jour où elle marierait sa fille, en plus de son salaire. Mais les morts s'accumulant, elle ne put bientôt plus suffire.

C'est alors qu'apparut sur la scène un personnage douteux, Mussur Barthomeu. Celui-ci se prétendait expert en **morbo de pesta** et il proposa ses services aux frais des particuliers : il se chargerait de faire des emplâtres et d'enterrer les morts. La municipalité, de son côté, lui octroya non seulement un logement, la nourriture pour lui, sa femme, et deux aides qu'il avait amenés et mais promit également une somme de 23 roubles en or à titre d'indemnité.

Mussur Barthomeu commença à œuvrer mais courut surtout dans les tavernes et tripots de la municipalité, sans souci de propager le mal et demanda des sommes considérables pour son entretien, sans commune mesure avec le travail réalisé. « Ses malades mouraient faute de soins et nombre de cadavres demeuraient sans sépulture ». Pire, l'on découvrit que parfois il n'attendait pas que certaines personnes soient mortes pour les inhumer. On apprit, qu'ivre, Mussur Bartholomeu « avait enterré, encore vivante, la nommée Maria Oullat » et bien d'autres encore... Non seulement ce monsieur fut révoqué mais on le poursuivit en justice. Heureusement, on lui trouva un remplaçant fort digne et compétent, mestre Pere Pabot.

L'épidémie ne baissant pas d'intensité, on prit des mesures drastiques : le quartier du château dans son entier dut être évacué « à cause de la quantité de cadavres qu'on ne parvenait pas à enterrer » ; on obligea un jeune homme à enterrer sur place et à l'instant même sa fiancée morte à ses pieds ; les malades durent construire eux-mêmes de nouveaux baraquements car on ne savait plus où mettre les contagieux... Les réunions des consuls se faisaient dans la campagne, les prières pour les défunts devaient être dites hors de la ville et en plein air. On commença à manquer de vivres et de médicaments. Le désordre et le vol s'ajoutèrent à la désolation :

« Des soldats étaient allés jusqu'à piller un convoi destiné à la morberia ».

Enfin, on s'en sort !

Heureusement, vers la mi-septembre 1654, la maladie commença à décroître. Le 19 septembre, on fit savoir que l'accès de la ville était de nouveau possible pour les gens du dehors et le chirurgien, Pere Pabot déclara que les personnes « dans un état de propreté convenable pouvaient revenir dans Céret sans courir de danger ». Enfin, début décembre tout le monde se rendit à l'église de Céret « pour rendre grâce à Dieu d'avoir délivré les cérétans des maux dont ils venaient d'être affligés pendant près de trois années consécutives ».

Pour terminer cet épisode de la vie de la ville, précisons que si les cérétans prièrent beaucoup St Pierre durant leurs épreuves, ils eurent également recours à St Férreol. A la fin de l'épidémie, ils demandèrent l'autorisation de continuer à honorer ce saint. Et c'est depuis ce temps que la St Férreol est l'une des plus importantes fêtes locale.

Chantal Décosse

Les documents sur la peste à Céret ont été largement inspirés du livre de Michel Arribaud «Céret autrefois » à qui nous rendons hommage.



VIE DE L'ASSOCIATION

CITOYENS DANS LES QUARTIERS DE CERET LANCE « LES ATELIERS DU PLU »

L'urbanisme communal : une nouvelle donne depuis une dizaine d'années

Document de planification de l'urbanisme communal, le PLU (Plan Local d'urbanisme) remplace le POS (Plan d'Occupation des Sols) depuis la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains, dite loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbains). C'est un document juridique de portée générale qui s'impose à tous. Il régit l'urbanisme de la commune et fixe les droits à construire. Au-delà, c'est également un document de planification qui organise et définit les modalités d'un **développement durable** du territoire.

Les directions retenues dans le cadre de son élaboration sont primordiales pour le devenir de la commune.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.) sur lequel s'appuie cette élaboration, fixe l'économie générale du document. Il est l'expression claire et accessible d'une **vision stratégique du développement territorial à long terme**. Ses dispositions auront une influence sur la vie quotidienne (logements, déplacements, cadre de vie, environnement, commerce, développement économique, culture, sports...).

Il peut affirmer notamment la volonté de :

- Réaliser des logements de manière raisonnée vis-à-vis des contraintes du territoire communal en respectant une politique de développement démographique volontariste
- Préserver l'environnement en limitant l'extension des zones ouvertes à l'urbanisation et en figeant

des zones en zones Naturelles ou Agricoles remarquables

- Limiter l'évolution de la population à un seuil compatible avec la superficie du territoire.

Le document PLU prévoit également un règlement, des documents graphiques ainsi que des pièces annexes (servitudes d'utilité publique, plans d'alignement, annexes sanitaires...).

A Céret, le choix d'une approche minimaliste

Comme indiqué précédemment, la loi SRU, complétée par la loi UH (Urbanisme et Habitat) du 2/7/2003, a profondément modifié les documents d'urbanisme. Cependant les POS en vigueur à la date d'effet de la loi SRU restent applicables jusqu'à ce qu'une révision les transforme en PLU. Ils continuent à s'appeler des POS mais sont soumis au régime juridique des PLU.

Un POS aujourd'hui peut être donc comme le PLU, abrogé, modifié, révisé avec la procédure simplifiée ou révisé avec la procédure dite « normale ». Seule cette dernière possibilité entraîne la transformation du POS en PLU.

Par exemple : Transformer une zone à Urbaniser (zone AU) en zone Urbaine (zone U) se fait désormais par la procédure de modification car la zone AU est prévue pour devenir une zone U. Par contre, lorsqu'il s'agit de modifier une zone naturelle ou une zone d'espaces boisés en zone urbaine, cela induit un nouveau projet non prévu dans le document actuel et donc nécessite une révision.

La particularité de cette procédure de révision réside dans le fait qu'elle doit faire l'objet d'une **concertation et d'une enquête publique auprès de la population** et qu'elle doit être menée dans un délai minimum de 8 mois (sans compter le temps nécessaire pour réaliser l'ensemble des études indispensables à l'élaboration d'un tel document).

En somme, l'adoption d'un PLU est le fruit d'une véritable vision partagée du développement de la ville, et le reflet d'une volonté politique, dans le cadre d'un processus assumé de démocratie participative. Parce qu'elle se sent probablement dépassée par de tels enjeux et qu'elle craint toute mise en débat public de ses orientations (avec le risque de devoir assumer la confrontation entre des « groupes de pression » aux intérêts radicalement opposés), la municipalité de Céret a fait le choix de « contourner » l'obligation de la mise en place d'un PLU avec les instruments juridiques dont elle dispose, comme la modification et la révision simplifiée, qui ont été systématiquement privilégiés ces dernières années pour engager de nouveaux projets.

Débattre, proposer et agir ensemble pour ne pas subir

L'association Citoyens dans les Quartiers de Céret est convaincue que le développement démographique de Céret, les pressions foncières et les risques naturels auxquels elle est exposée comme les futurs projets d'aménagement qui y sont envisagés (projet de 2x2 voies entre Le Boulou et Céret) appellent, plus que des modifications au fil de l'eau, un véritable débat public permettant :

- d'anticiper les risques ou opportunités à venir ;
- d'appréhender les liens et interdépendances entre la politique du logement, des déplacements, du développement économique, des services publics ou encore de la culture pour imaginer un développement harmonieux de la commune dans les années à venir ;
- de préserver le rôle de Céret comme locomotive de l'ensemble du Vallespir.

C'est pour toutes ces raisons que l'association lance en 2010 et en 2011 **un cycle de six ateliers de débat à destination des habitants et des acteurs socio-économiques.**

Pour 2010

- Un atelier « généraliste » permettant de poser les problèmes et les enjeux d'un PLU
- Un atelier sur l'habitat et le logement social
- Un atelier sur le « cœur de ville »

Pour 2011

- Un atelier sur l'économie, l'emploi et les services publics
- Un atelier sur l'environnement, la prévention des risques et les déplacements
- Un atelier sur la culture, le patrimoine et la vie associative

Ces ateliers auront vocation à présenter et débattre les grands enjeux des différentes thématiques concernées et à formuler des propositions concrètes.

Le premier de ces ateliers aura lieu

vendredi 29 avril à 20h30

à la salle de l'Union autour du thème

« quel modèle de développement pour Céret ? » et sera l'occasion d'évoquer le rôle, le fonctionnement et les enjeux d'un plan local d'urbanisme pour une commune comme la nôtre au travers de diverses présentations (sous forme de diaporama) suivies d'un débat.

Que vous soyez citoyen engagé ou simple curieux ou désireux d'en savoir plus sur l'urbanisme à Céret, vous serez les bienvenus !

LES CAHIERS DE DOLEANCES : OU EN SOMMES-NOUS ?

Depuis la création de notre association nous avons invité, chaque année au mois de juin, tous les habitants de CERET à se retrouver autour d'un apéritif de quartier dans huit secteurs de la ville.

A cette occasion chacun a pu exposer ce qu'il vit au quotidien, notamment ce qui ne fonctionne pas ou ce que l'on pourrait améliorer, d'où ce terme de doléances.

Notre interlocuteur principal en matière de doléances étant la municipalité, nous avons sollicité chaque année Monsieur le Maire pour les lui exposer. Il nous a toujours reçus avec courtoisie, nous a toujours écoutés, parfois pris des notes mais a rarement donné suite. En fait nous avons l'impression que ces audiences ne servaient pas à grand chose.

Alors pour plus d'efficacité, nous avons décidé, en 2008, de formaliser ces doléances par thèmes et de les faire connaître. Ainsi sont nés les cahiers de doléances, l'idée étant de permettre une mise à jour annuelle à destination des élus et des adhérents de l'association.

Le cahier de doléances 2008 a attiré l'attention de certains élus municipaux et, chemin faisant, celui de 2009 a répondu à notre attente : une réunion de travail a eu lieu en mairie, le 3 mars 2010 avec deux élus (Madame QUINTANA et Monsieur HOUMS) et deux représentants de l'association (Chantal et Gilles).

On peut dire que cette réunion a été très constructive, grâce à l'écoute positive de ces deux élus. Nous avons passé en revue la totalité des doléances, en faisant la part des choses : ce qui a déjà été réalisé depuis 2009, ce qui est en cours d'étude ou de réalisation, mais aussi ce qui est difficilement réalisable. Nous avons évoqué parfois les contraintes financières ou les choix des élus, mais aussi parfois les comportements irresponsables de certains usagers.

En conclusion, la municipalité paraît être en demande de nos observations et de nos doléances. On devrait se revoir pour les doléances 2010 à suivre.

Gilles Valentin



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Pays Pyrénées Méditerranée

(08/12/2009) dont notre association est membre :

Ordre du jour : Avancement des programmations en cours et programmation 2010 des projets présentés par divers acteurs de la vie économique des territoires (communes, communautés de communes, monde associatif ...) et cela dans le cadre des contrats de pays*.

Ces projets comportent de grands axes déclinés en plusieurs volets et s'inscrivent dans une dynamique du développement, de l'aménagement du territoire pour le bien-être de tous.

Ainsi, sont proposées de nombreuses formes d'actions...

a/ Stratégie territoriale de gestion des ressources naturelles

- volet eau
- volet forêt
- volet énergie
- volet gestion de l'espace

b/ Stratégie territoriale en faveur de l'emploi, de la formation et du développement économique

- ex. : projet de création d'un lotissement artisanal et industriel (présenté par la commune du Boulou).

c/ Solidarité et cohésion territoriale

- ex. : remise en exploitation et valorisation économique des eaux thermales (présenté par la

commune d'Amélie les bains),

- création d'un chantier d'insertion (présenté par « bois et environnement »).

d/ Schéma d'aménagement de développement durable du tourisme en Pays Pyrénées Méditerranée

- ex. : diagnostic de la capacité d'hébergement touristique (présenté par la CCI).

e/ Schéma culturel

- ex. : le beau projet de Pays d'Art et Histoire des vallées catalanes transfrontalières (d'ailleurs ce projet a reçu un avis favorable au niveau national). Pour l'année 2010, 30 000 €

f/ Tourisme patrimonial

- ex. : programme d'aménagement des « cœurs de ville » (présenté par la communauté de communes du Vallespir).

Il y a environ une soixantaine de projets portés par les collectivités territoriales et par des associations.

Tous ces projets seront examinés et acceptés en fonction de leur cohérence territoriale (Budget total en jeu pour 2010 : 14 335 937 euros). L'essentiel de ces financements (en cas d'acceptation des dossiers) proviennent de fonds européens.

Mais me direz-vous, quels sont les projets présentés pour CERET ? Il y en a... :

- projet transfrontalier histoire-culture-environnement présenté par le lycée de CERET
- revitalisation rurale de CERET, programme d'hiver..... présenté par l'association des commerçants de CERET

Egalement, plusieurs projets présentés par la communauté de communes :

- création du lotissement artisanal et industriel (Le Boulou)
- action de préfiguration du schéma de l'habitat : étude préalable O.P.A.H Vallespir
- programme aménagement « cœurs de ville »

Bref, les porteurs de projets sont : une association, un lycée, la Communauté de Communes Vallespir.....

Et la commune de CERET ? Après la chambre introuvable... la commune introuvable !

Pourtant, d'autres ont compris l'opportunité de l'existence du Pays Pyrénées Méditerranée : Arles sur Tech, Laroque des Albères, Fourques, Prats de Mollo, Saint Laurent de Cerdans, Villelongue dels Monts, Amélie les bains, Lamanère, Corsavy, etc...etc... ! Et Argelès sur mer... dont le nombre de projets laisse pantois ! Productifs les Argelésiens ! Normal, ils mangent du poisson, et c'est bien connu, c'est bon pour les neurones ! Ha ! Les omégas 3 ! (pourtant la présidence

du PPM a changé.....)

Signalons, qu'à l'ordre du jour du PPM, sont bienvenus de nouveaux porteurs de projets... s'ils s'en présentent !

A savoir : financés par le FEADER (Fonds Européen Agricole de Développement Rural)

- le développement du numérique en rural
- la valorisation du patrimoine

Egalement, Monsieur Antoine André, sous Préfet à CERET, présent à l'AG, nous informe de la proposition faite par le Préfet Monsieur Jean François Delage, d'un appel à candidature dans le cadre d'un projet régional sur le logement social : financement proposé à hauteur de 500 000 euros.....

* NB : Au regard de la réforme territoriale en cours, il en sera fini de la mise en place de Pays.... mais, maintien des existants.... Pour le moment !

Cathy

QUESTION

Depuis le 12/03/10, la mairie est en possession d'une étude réalisée par le Pays Pyrénées Méditerranée. Celle-ci rend compte de la dépense en énergie des bâtiments publics : mairie, écoles, gymnases, salle de l'union etc...etc... Sera-t-elle consultable par les cérétans ?



LE DOSSIER DU TRIMESTRE : **URBANISATION EN TOUTE TRANSPARENCE...**

C'était le titre de la première information sur l'opération immobilière de Vignes Planes, fournie par le journal municipal daté de mai-juin 2009.

Entretemps, un document a été remis aux élus. La dernière info est parue dans l'Indépendant du 23 février 2010. Il y est dit que le maire-adjoint à l'urbanisme « dévoile le projet d'aménagement de cette zone » (titre de l'article).

Dans ces différents documents qui présentent l'opération, six secteurs sont détaillés, avec des variations de parcelles d'un document à l'autre... Pas moins de cinq lotisseurs sont dénombrés en comptant le petit



lotissement communal baptisé « camp dels occels » de 0,73 hectares et estimé entre 16 et 18 lots, suivant les écrits. Belle harmonie.

Notre association a toujours souhaité (et écrit) que la municipalité prenne en compte la réalisation de cette opération immobilière en créant une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) et en maîtrisant le foncier, comme c'était prévu par l'avant-projet établi dans les années 2000 par les municipalités précédentes, avec l'aide d'une société d'économie mixte.

Hélas, la volonté de nos élus n'a pas été au rendez-vous. On aurait pu ainsi éviter le morcellement de cette

opération et les prix de vente du terrain auraient été largement abaissés. Actuellement, pour la première tranche, on va de 40 € environ le m² à l'achat des propriétaires à 260 € environ le m² pour la revente (terrain viabilisé). Un lotissement conçu dans son ensemble aurait permis la mutualisation des différents équipements nécessaires à viabiliser tout l'espace, surtout en ce qui concerne l'évacuation des eaux pluviales. Ceci va dorénavant être plus délicat et onéreux sur certains secteurs.

Maitriser le foncier aurait permis de réaliser plus de logements sociaux et des équipements collectifs. Par exemple :

- un parking sur le haut de la zone, situé près du giratoire du Ventous, à deux pas du centre-ville
- éventuellement une école pour alléger les deux qui existent (permettant moins de parcours pour les enfants)
- créer des commerces de proximité en mettant à disposition des bâtiments-relais en location, construits par la commune.
- un axe routier partant de la rue du Maréchal Juin, passant par l'avenue de Vignes Planes et aboutissant au giratoire du Ventous « place d'Almonte ».

Celui-ci aurait pu être terminé sans attendre que les lotissements des secteurs II et III soient réalisés (résidences de vignes Planes II et Clos des Vignes).

Le désenclavement des avenues Maréchal Foch et Déodat de Séverac devient urgent. Ce secteur est souvent engorgé, d'autant plus que sur le plan de ville 2009-2010, distribué à l'Office du tourisme, la nouvelle avenue est tracée et relie l'avenue du Ventous.

En tout état de cause, une commune doit pouvoir, si les élus en ont la volonté, effectuer les travaux pour gagner du temps et récupérer par la suite l'argent qui lui est dû, ceci même si les lotisseurs doivent participer à l'aménagement de la route. Pour les usagers et les riverains, ce serait une bonne chose de faite.

En tous cas, si les municipalités successives, conduites par Henri Sicre, avaient pris le même cheminement et mis si peu d'ardeur au travail, le boulevard circulaire ne serait toujours pas ouvert à la circulation puisque la dernière tranche des Tins vient de démarrer.

Un petit retour en arrière

Le lotissement des Tins a débuté par la création d'une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) le 10 février 1989. Cette ZAC d'utilité publique était créée à l'origine pour faire de ce périmètre une zone d'habitat. Elle vient d'être détournée de l'objectif initial dans son ultime tranche puisque les dernières municipalités ont décidé d'y implanter des équipements publics : gendarmerie, DDE et sous-préfecture sur les deux plateaux restants.

N'aurait-il pas été plus judicieux de garder la cité administrative en centre-ville, d'autant que la résidence du sous-préfet offrait une possibilité intéressante de réhabilitation ? Quant à la gendarmerie et la DDE, le plateau inoccupé de la gare les positionnait remarquablement par rapport à l'axe routier ou l'espace jouxtant la zone Oulrich.

La ZAC initiale a permis à l'ancienne municipalité de figer le prix des terrains et d'avoir un droit de préemption sur toutes les opérations de vente. Ce faisant, elle s'est donnée les moyens de contrôler le foncier sur toute la zone (avec l'aide de la SEMER, société d'économie mixte contrôlée par le Conseil Général dont le président était, à l'époque Guy Mallet et par suite René Marques). La commune a racheté la majorité des terrains. Restait entre autres celui où se dresse dorénavant Tinssimmo qui représente 1 hectare et demi et qui était en négociation à l'époque.

Grâce à la ZAC, la ville de Céret a pu réaliser la construction du parking des Tins en parallèle avec l'agrandissement du musée. Pour ceux qui ne s'en souviennent plus, le parking se situant sur un ravin, il a fallu le combler. La première tranche de ce parking a été réalisée en 1993. Le franchissement du ravin et le raccordement au boulevard circulaire en 2000. Ce boulevard circulaire dont on parlait à Céret depuis 1850 a pu ainsi être réalisé 150 ans plus tard, grâce à la volonté d'Henri Sicre, maire de Céret, et des élus du conseil municipal. Il a permis de désenclaver la rue St Ferréol, seul accès alors au centre-ville, complété par la réalisation du boulevard Jean Moulin.

Le prix du terrain à l'achat avait été fixé à 14 € le m². Ce prix a été figé grâce à la ZAC et, après viabilisation, une opération coûteuse de comblement et busage des ravins, pont, écoulement du pluvial, réseau routier, bassin de rétention, assainissement, le prix de vente a été fixé à 76 € le m², du moins pour les rues Salvador Allende, Fernand Braudel, Auguste Herbin et François Mitterrand.

Pour les rues Camille Claudel, Gustave Violet et Auguste Rodin, la municipalité ayant changé, il est passé à 95 € le m².

L'emplacement où s'est dressé Tinssimmo et qui représente 1 hectare et demi, rappelons-le, était un des seuls terrains non rachetés par la commune d'alors. Avant les années 2000, une négociation avait débuté entre le propriétaire de ce terrain et la municipalité.

Que s'est-il passé ? On ne sait pas trop. Mais, les élections passant par là et la municipalité ayant changé, le propriétaire n'a trouvé aucune opposition pour disposer de la totalité des terrains en les revendant entre 1 800 000 et 2 000 000 d'€ selon certaines sources à une société créée pour l'opération.

A la création de la ZAC, ces terrains avaient une valeur de 200 000 €. La municipalité avait un droit de préemption pour acheter l'espace d'1,5 ha à ce montant-là, la ville devenant donc propriétaire de tout le plateau qu'elle avait viabilisé (routes, égouts, réseau électrique, téléphone, eaux pluviales...). Auparavant, l'ancienne municipalité avait engagé une discussion qui laissait au propriétaire 1/3 des terrains au centre de l'opération, la commune récupérant 10 000 m² de part et d'autre.

Compte tenu de la transaction, la ville de Céret récupérait ainsi un terrain qui représentait une somme proche de 1 000 000 €.

Cette somme a été perdue pour la collectivité et on peut voir que, si un propriétaire foncier a fait une très bonne affaire, notre commune y a laissé des plumes.

Quand certains élus nous parlent de gérer les deniers

au plus près, on peut se poser des questions : c'est bien le maire actuel qui a signé le permis de construire de Tinssimmo.

Il est vrai que la SEMER, la société qui a servi d'intermédiaire, a fait de mauvaises affaires dans le département. Elle nous a laissé un reliquat à payer et n'a pas terminé l'opération. Il n'en reste pas moins qu'elle a permis d'amener sur ce quartier une population de jeunes de Céret (grâce aux prix attractifs) et l'ouverture de la ville sur le secteur le plus difficile à urbaniser.

On voit ce qui aurait pu se faire à Vignes Planes avec la même volonté. Un travail certainement plus difficile pour nos élus mais quelle satisfaction pour ceux qui le réalisent et permettent à nos jeunes générations de s'ancrer sur notre belle ville, sans tomber dans la spéculation foncière.

ÇA VA MIEUX EN LE DISANT !

XIPOTS

- Tiens, Jeanne, il y a longtemps que je ne t'avais pas vue.

- Tu sais, Françoise, par les temps qui couraient, je restais au chaud à la maison. Déjà que j'ai fait une imprudence. J'ai voulu aller écouter les vœux du maire le 6 janvier au soir et j'ai pris froid.

- Et alors, comment tu as trouvé la cérémonie ?

- Tu sais, Françoise, à nos âges, deux heures de discours en restant debout, c'est pénible. En plus, tu veux un scoop ?

- Bien sûr.

- Eh bien le sous-préfet nous a annoncé la fin de la crise !!! C'est fini, il n'y en a plus. Et moi qui ne m'en étais pas rendu compte...

- Mais après les discours, tu as pu te restaurer.

- Ah ça, oui. Le personnel communal avait bien fait les choses. C'est peut-être pour ça que la crise avait disparu, mais tout de même, au milieu de toutes les bonnes bouteilles j'ai cherché en vain notre production locale. Pas une bouteille de Céret ! Nos viticulteurs méritent mieux, surtout dans la situation où ils se trouvent.

- Je suis bien d'accord avec toi. Si on ne les soutient pas plus que ça, il ne faudra pas se plaindre de voir un des plus grands domaines s'agrandir, celui de « bardisse » et après...!



- Et après, Françoise, bonjour le paysage. Tu as vu cet « hivernas » qu'on a eu ? Remarque que, de temps en temps, ça fait du bien.

- Tu sais, Jeanne, avant, quand nous étions petites, c'était fréquent, les hivers étaient froids.

- D'accord, Françoise, mais cette neige début mars, c'est quand même exceptionnel.

- Tu veux dire....

- Au niveau du déneigement, il me semble que les priorités n'ont pas été les bonnes. Déjà le lundi après-midi, quand la neige tombait depuis le matin, il fallait

mettre un maximum de monde dehors et au moins dégager les axes une partie de la nuit si nécessaire avant que le gel arrive. Et je crois que les employés y étaient prêts

- Tu n'y penses pas, Françoise. On aurait dû payer des heures supplémentaires au personnel.

- Eh oui, Jeanne. Il faut faire un choix. Quand il s'agit de mettre des barquettes de fleurs, c'est plus simple. En plus, on a envoyé un chasse-neige en plaine. Et avec ce qui restait, on a dégagé le parking des deux grandes surfaces. Par contre, les parkings publics de la place Henri Guitard et des Tins ont attendu toujours de voir une quelconque intervention.

- Eh bien, tu vois, Françoise, il y a des commerçants qui ont eu moins de chance. Beaucoup de ceux qui sont venus 5 jours après assurer le marché du samedi ont dû déneiger partiellement leur emplacement et, en prime, on leur a facturé la place.

- Tu sais pas, Jeanne, je me suis laissée dire qu'on avait envoyé les services techniques commander des pelles le mercredi dans une grande surface et, le magasin étant en rupture de stock, le matériel a été promis pour le vendredi. Ca, c'est de l'organisation.

- Eh bien, comme ça, Françoise, le verglas s'est installé tout doucement un peu partout en ville et ça nous a rappelé la patinoire de Noël, pour la grande joie des enfants. Mais que des enfants !

- Enfin, Jeanne, tous ces petits désagréments sont finis. La vie continue de s'écouler. Le carnaval est passé par là pour nous annoncer le printemps pour certains, pour d'autres, autre chose.

- C'était en effet très réussi et l'ambiance était chaude comme d'habitude. Je l'ai vu le dernier jour, le dimanche, et j'ai assisté à la remise des prix le soir.

- Et alors ?

- Eh bien, certains carnavaliers étaient déçus. Figure-toi que, cette année encore, on a eu une innovation. Les prix étaient composés de bons d'achat.

- Ecoute, Jeanne, c'était sûrement pour le remerciement du déneigement de leur parking.

- Enfin, Françoise, tu vois, ceux qui se rappellent encore du comité des fêtes doivent commencer à regretter.

- Tu l'as appris, Jeanne, que notre secrétaire général de mairie était frappé par l'âge de la retraite ?

- Non, Françoise, mais j'espère qu'ils vont le remplacer rapidement car, quand il n'y a pas de pilote dans l'avion, c'est la panique.

- Et tu as vu toutes ces guirlandes de fleurs en ville, depuis un mois ?

- Oui, Françoise, même que je n'ai pas compris qu'on ait pris les couleurs du Biarritz olympique. Pour la fêria, on est en bleu et blanc, couleur de la ville et du CS. C'est sûrement un clin d'œil pour l'USAP

- Allez, Jeanne, sur ces bonnes paroles et devant tous ces cerisiers en fleurs dans les rues de Céret, espérons que la récolte sera bonne et le tiroir-caisse bien rempli.

- Au fait, Françoise, as-tu vu cette borne électrique qu'ils ont été flanquer en plein milieu du terre-plein, rue du Forum ? Tout ça pour alimenter le nouveau lotissement...

- Une borne électrique, Jeanne ?

- Oui, ils n'ont rien trouvé de mieux comme emplacement pour embêter les riverains, maintenant, pour se garer, ça devient difficile.

- Il n'y a pas à dire, on frôle le haut degré de compétence.

- Devant autant d'incompréhension, je pense que nous allons nous rentrer dans nos chaumières maintenant.



DIMANCHE 27 JUIN 2010, aura lieu de 10 h à 18 h à Saint-Férreol, la **“Journée des peintres en Vallespir”**, organisée par l'Association « Citoyens dans les Quartiers de Céret »

LE BILLET DE LA JOSÉE

Et voilà que, pour Pâques, nous avons dans la ville des cerisiers en simili. Il n'y en a pas assez des vrais cerisiers partout à Céret ? Y-a-t-il un si grand fossé entre ceux qui habitent la ville et ceux qui vivent à 300 mètres « dans la campagne » pour que les premiers ressentent le besoin de rêver à de fausses cerises que d'autres cultivent à une marche à pied de là ?

Comme j'allais acheter, un samedi, des choux au marché, j'entends avec stupéfaction une dame qui demande au maraîcher : « Vous n'avez plus de haricots ? » Non seulement il n'en avait plus mais il ne peut en avoir eu en cette période de l'année. Allez, madame, abandonnez le marché de Céret et allez plutôt faire vos courses dans les grandes surfaces. C'est vrai, qu'il n'est même pas la peine d'aller si loin. Un certain jour, en ville, j'ai vu à l'étalage des oranges de Tunisie, des haricots du Maroc, des champignons de Paris de Pologne, et j'en passe

Et pourtant comment ne pas être admirative, lorsque je marche du côté du Tech, des agriculteurs qui taillent leurs arbres ou qui entament les travaux de jardinage et les premières plantations. Comment ne pas être admirative de ce savoir-faire dont dépend ma nourriture, ma survie. Comment ne pas observer, du coin de l'œil, sur la route de Juan Caball, cet homme seul, occupé à tronçonner à la hache de vieux cerisiers alors qu'il vient d'en planter d'autres tout jeunes et de se dire « Mais comment va-t-il faire pour apporter l'eau ? » Il l'apportera, c'est certain. Ce terrain, il le fera vivre. Il n'y a qu'à voir avec quelle détermination il range les morceaux d'arbres coupés, en bon ordre, sur le bord de son champ.

Comment ne pas être émue, au bout de la Costète, par ces quatre marches de terre permettant à tout céretan passant par là de pouvoir franchir aisément le passage. Qui avait construit cela ? Qui avait réalisé ce travail anonyme destiné à tout un

chacun ? J'aurais voulu le remercier. Mais depuis, des travaux d'amélioration, nécessaires, certes, ont fait disparaître les quatre marches. Ca ne fait rien, je les garde en mémoire.

Et que dire des autres, de tous les autres, qui oeuvrent dans l'obscurité. De ceux qui s'occupent du canal d'irrigation, qui gèrent le nettoyage, la circulation de cette eau que l'on s'émerveille de voir couler, comme si elle ne sortait de nulle part, comme s'il n'avait pas fallu un plan, de la réflexion, de la sueur pour construire tout cela. De ceux qui, d'association en association, s'acharnent ensemble à créer une vie plus attractive, plus pratique, plus joyeuse, plus belle. Ne croyez-vous pas qu'ils sont nécessaires à améliorer notre quotidien, à nous rendre l'espoir, à montrer la route à nos enfants ? Que dire de ma voisine qui m'offre les fruits de son jardin, de cette autre qui tend en souriant un pot de confiture ?

Je ne dis pas que « tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil ». Je dis que ce ne n'est pas la peine de nous en mettre plein les yeux et les oreilles comme si nous étions des ignares. Je dis simplement qu'il ne faut pas nous mépriser. Parce que, des idées constructives nous en avons plein la tête et qu'il suffit parfois de nous écouter ; que du savoir-faire, il y en a sur tous les bords de route et qu'il suffit parfois de regarder. Que nous ne faisons pas partie d'une masse, sans idée de ce qui peut améliorer notre quotidien.

D'ailleurs, des idées, j'en ai, moi. Parfaitement. Qu'est-ce que vous croyez, je suis de mon temps. Je verrai bien, pour le dépaysement, une tour de Pise en carton place Pablo Picasso, une jonque en pneus de voiture sur le canal d'irrigation et un temple Inca en plastique aux Capucins. On est dans la mondialisation, ou pas ?

Un site internet pour l'association

Citoyens dans les Quartiers de Céret s'est dotée depuis le début de l'année d'un site Internet

<http://citoyensdeceret.asso-web.com>


Vous y retrouverez :

- Une présentation de l'association, de ses objectifs et de ses activités
 - Un aperçu du travail des commissions
 - Des archives du « Grain de Sel »
 - Les comptes-rendus d'assemblées générales
- ... et bien d'autres choses encore !

Renouvellement des Cotisations

On renouvelle les cotisations à partir de janvier.

Au bout de 7 ans, nous n'augmentons toujours pas :
8 € pour une personne seule- 10 € pour un couple. Les chèques sont à adresser à notre trésorier :
Gilles Valentin, 20, rue des Baoussous.


Je souhaite adhérer à l'association « Citoyens dans les Quartiers de Céret » et recevoir les 4 numéros annuels du « Grain de sel ».

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

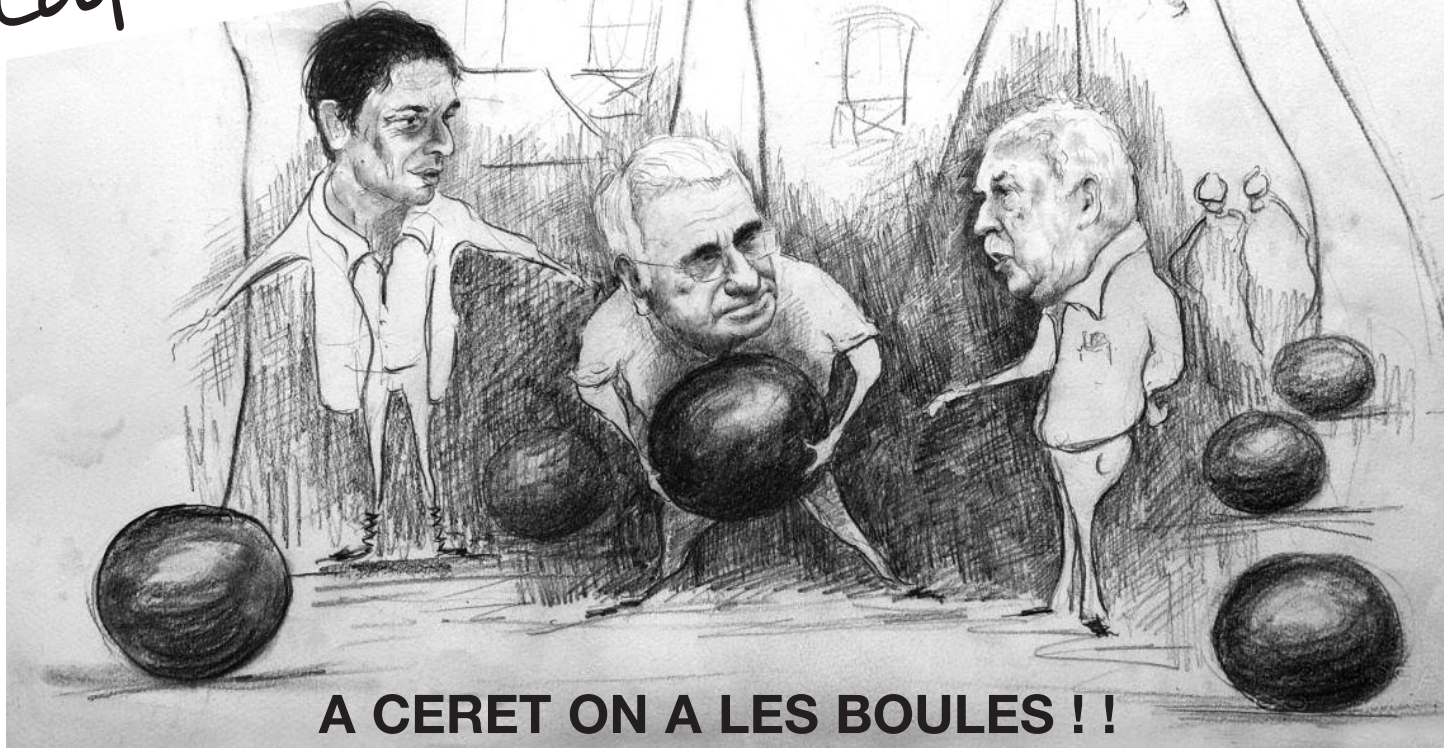
Date :

Signature :

Je joins un chèque de 8 € pour une personne seule, de 10 € pour un couple.

Adresser à : « Citoyens dans les Quartiers de Céret »,
18, rue de la République, 66400 Céret.
Téléphone : 04 68 87 20 26

Coup de crayon sur l'actualité



A CERET ON A LES BOULES !!

ET NOTRE CHANTAL GOYA...



Ce journal n'est lié à aucun parti, aucun syndicat, aucune institution. Il n'est pas coté en bourse...
Il n'est fâché avec personne ou presque...

Directeur de la publication : Robert Jeanpierre

Imprimerie du Néoulous - Céret